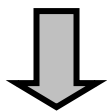


## CAPA PAR APPRENTISSAGE



### TRAVAUX FORESTIERS

M.F.R. DU LOCHOIS  
49 rue H. Lhéritier de Chezelle  
37600 LOCHES  
Tél. : 02.47.91.54.15  
Fax : 02.47.91.53.73  
e-mail : [mfr.loches@mfr.asso.fr](mailto:mfr.loches@mfr.asso.fr)  
[www.mfrlochois.fr](http://www.mfrlochois.fr)



### ENTRETIEN DE L'ESPACE RURAL

M.F.R DU VAL DE L'INDRE  
3 rue de Saint Branchs  
37250 SORIGNY  
Tél. : 02.47.26.07.31  
Fax : 02.47.26.98.04  
e-mail : [mfr.sorigny@mfr.asso.fr](mailto:mfr.sorigny@mfr.asso.fr)

## A - ORGANISATION DE LA FORMATION

L'enseignement en CAPA «Travaux Forestiers» ou « Entretien de l'Espace Rural » est constitué de sessions de formation alternant avec le travail en entreprise pendant **2 années**. Le rythme de cette alternance est en général de **2 à 3 semaines en entreprise suivies d'une semaine à la MFR**, soit :

13 semaines / an à la M.F.R

39 semaines / an en entreprise.

La **MFR du Lochois** organise la formation CAPA en **Travaux Forestiers**

La **MFR du Val de l'Indre** organise la formation CAPA en **Entretien de l'Espace Rural**

Les enseignements généraux et les enseignements professionnels seront dispensés soit à la **MFR du Lochois**, soit à la **MFR du Val de l'Indre** selon la spécialité choisie.

La formation CAPA commencera **fin septembre 2013**, les contrats d'apprentissage peuvent donc être signés à partir de **début juillet**.

## B - CONDITION D'ADMISSION

Pour une entrée en formation CAPA, il faut impérativement **trouver un employeur** pour la signature d'un contrat d'apprentissage. **Les deux MFR peuvent accompagner** les apprentis dans cette démarche. Une rencontre avec la directrice de chaque centre sera organisée pour **finaliser l'inscription** en formation.

## C - FORMATION REMUNEREE

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail s'adressant à des **jeunes de plus de 16 ans ou sortant d'une classe de 3<sup>ème</sup>**. Il est assorti d'une période de formation obligatoire. Il associe des enseignements généraux, professionnels, technologiques et **l'acquisition d'un savoir-faire**, par l'exercice en entreprise de l'ensemble des activités correspondant à la qualification visée.

Durant les deux années de formation, le jeune est rémunéré par l'entreprise, il bénéficie des congés payés prévus par les conventions collectives et est assuré social. Le salaire de l'apprenti n'est pas soumis à cotisations salariales.

Rémunération la 1 <sup>ère</sup> année (nette)		
Avant 18 ans – 25% du SMIC	de 18 à 20 ans – 41% du SMIC	21 ans et plus – 53% du SMIC
<b>357,56 €</b>	<b>586,39 €</b>	<b>758,02 €</b>
Rémunération la 2 <sup>ème</sup> année (nette)		
Avant 18 ans – 37% du SMIC	de 18 à 20 ans – 49% du SMIC	21 ans et plus – 61% du SMIC
<b>529,19 €</b>	<b>700,81 €</b>	<b>872,44 €</b>

SMIC mensuel : **1 430,22 €** (au 1er janvier 2013)

## D - CONTENU DE LA FORMATION

La formation CAPA comprend **8 épreuves d'examen** (Unités Capitalisables -UC-).

Ces unités regroupent :

- **l'enseignement général** : français et communication, mathématiques, éducation physique et sportive, monde actuel (géographie), entreprise et vie professionnelle, physique, chimie, biologie, anglais.
- **l'enseignement technique et professionnel** : reboisement, culture de la forêt (sylviculture), technique d'abattage, reconnaissance de végétaux, utilisation de matériel d'espace vert, technique d'aménagement des espaces.

Chaque épreuve est évaluée dans l'établissement au cours des **2 années de formation**.

Les 8 UC doivent être acquises pour obtenir le CAPA, diplôme de **niveau 5**.

## E - DEBOUCHES DE LA FORMATION

**Poursuite de formation** : le CAPA autorise l'accès à des formations de niveau 4 (Bac Professionnel en 2 ans par exemple).

**L'emploi** : le titulaire du CAPA travaille en autonomie sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique.

Le titulaire du CAPA Travaux Forestiers présente les aptitudes de travail nécessaires en entreprise privée, en scierie, chez des propriétaires forestiers ou encore pour des organismes liés à la forêt.

Le titulaire du CAPA Entretien de l'Espace Rural présente les aptitudes de travail nécessaires dans les collectivités territoriales, dans les associations en lien avec la nature et l'environnement ou dans des entreprises du paysage.



Antenne du CFA Régional



Union européenne  
Fonds social européen